



Éléments de contexte

- Limite communale
- Parcelle et bâti cadastral

Règles relatives à l'ordonnement, la construction et la mixité fonctionnelle

- Zonage (limite et nom de zone)
- Règles architecturales particulières (R&M)
- Faïte imposée
- Périmètre concerné par un guide de réaménagements
- Espace inconstructible
- Axe de flux
- Périmètre de démolition avant construction
- Centrale
- Implantation imposée
- Linéaire commercial simple
- Linéaire commercial renforcé
- Marge de recul
- Marge de recul résultant de l'art. L.111-6
- Marge de recul résultant de l'art. L.111-8
- Périmètre à potentiel de mixité tertiaire

Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

- Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MNE)
- Terrain cultivé à protéger
- Espace boisé classé
- Site naturel de compensation
- Espace d'intérêt paysager ou écologique
- Zone humide du SAGE Vaine
- Plantation ou espace libre paysager à réaliser
- Zone humide du SAGE Rance Frémur

Règles relatives au patrimoine

- Monument historique du règlement graphique
- Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles)
- Ensemble urbain patrimonial : séquence urbaine
- Ensemble urbain patrimonial : composition urbaine ou architecturale

Secteurs de risques et de nuisances

- Périmètre d'application des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Zone inondable (hors PPRI)
- Secteur de risque PGRI (Plan de Gestion du Risque d'Inondation)
- Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveaux 1, 2 ou 3)

Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

- Emplacement réservé
- Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvrages :
- Voie de circulation à conserver ou à créer
- Chemin piétons-cycles à conserver
- Chemin piétons-cycles à créer
- Équipement d'intérêt général à créer
- Espace vert à créer
- Espace public à créer
- Voie à créer
- Voie à créer (voie secondaire, de desserte...)
- Chemin piétons-cycles à créer
- Équipement d'intérêt général à créer
- Espace vert à créer
- Espace public à créer
- Terrain concerné par la servitude de localisation
- et autres règles :
- Secteur de constructibilité limitée
- Axe de métro et secteur de nécessité de service public
- Emplacement réservé pour programme de logement
- Servitude d'établissement pénitentiaire

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces données sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure